

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - NOTE DE SYNTHESE

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement. Chaque section doit être en équilibre, en dépenses et en recettes.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Le budget principal

1- Résultats de l'exercice

1a – Résultats de l'exécution 2021

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année.

Le résultat de 2021 présente un excédent net de 2 380 686,71 €. C'est le composé d'un excédent de fonctionnement de 3 979 637,42 € et d'un déficit d'investissement de 1 598 950,71 €.

Les résultats de 2021 s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	7 971 300,54 €	36 841 019,25 €	44 812 319,79 €
Recettes restes à réaliser	2 227 463,12 €		2 227 463,12 €
Dépenses	8 016 265,82 €	35 806 208,62 €	43 822 474,44 €
Dépenses restes à réaliser	6 894 723,42 €		6 894 723,42 €
RESULTATS 2021	-4 712 225,58 €	1 034 810,63 €	-3 677 414,95 €

1b – Résultats de clôture 2021

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution 2020 et intègre les résultats de l'exercice précédent.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats antérieurs	3 113 274,87 €	2 944 826,79 €	6 058 101,66 €
Résultats 2021	-4 712 225,58 €	1 034 810,63 €	-3 677 414,95 €
RESULTATS DE CLOTURE 2021	-1 598 950,71 €	3 979 637,42 €	2 380 686,71 €

1c – Affectation du résultat 2021

Conformément à la réglementation, il a été décidé d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

Affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 1 598 950,71 € ;

Solde repris en section de fonctionnement (compte 002) : 2 380 686,71€.

2- La section de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	6 734 420,11	
012	Charges de personnel	19 265 360,42	
014	Atténuation de produits	3 386,00	
65	Autres charges de gestion courante	4 557 247,24	
66	Charges financières	7 873,25	
67	Charges exceptionnelles	218 208,70	
68	Dotations aux provisions	192,13	
042	Opérations d'ordre entre section	5 019 520,77	888 311,51
013	Atténuation de charges		341 866,58
70	Produits des services		1 572 854,28
73	Impôts et taxes		21 716 724,18
74	Dotations et participations		11 145 055,63
75	Autres produits de gestion courante		561 884,83
76	Produits financiers		57 247,41
77	Produits exceptionnels		490 911,35
78	Reprises sur provisions		66 163,48
	TOTAUX	35 806 208,62	36 841 019,25

2a – Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 « revenus de gestion courante » correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières, accidents du travail...).

Le chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations de service » regroupe notamment :

	2021	2020
Produits de la restauration scolaire	650 809,56 €	525 705,56 €
Crèches - facturation des familles	272 458,87 €	192 160,67 €
Centre de loisirs - facturation des familles	158 484,06 €	132 290,61 €
Accueil ludo éduc. - facturation des familles	115 345,60 €	87 312,55 €
Mise à disposition des personnel aux budget annexe	20 492,00 €	46 941,03 €
Produits des concessions	55 816,00 €	84 220,00 €
DSP Dullin Répartition de l'excédent	84 550,20 €	9 555,60 €
DSP Piscine - charges d'électricité	60 902,55 €	73 666,12 €
Autres produits	153 995,44 €	192 862,34 €
Totaux	1 572 854,28 €	1 344 714,48 €

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » regroupe :

- **La fiscalité locale directe :**

Jusqu'en 2020, les communes percevaient les impôts « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. La loi de finances pour 2020, a prévu pour 2020 la compensation intégrale, à partir de 2021, de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

Aussi, dans le cadre d'une reconduction des taux, le nouveau taux 2021 de TFB a été fixé comme la somme des taux communaux (23,76 %) et départementaux 2020 (25,36 %), soit 49,12 %.

L'engagement de l'équipe municipale pour la mandature de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale a été respecté, soit :

* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants:	14,99% ;
* Taxe foncière sur le bâti :	49,12% ;
* Taxe foncière sur le non-bâti :	46,33%.

Le produit des impôts pour 2021 s' est élevé à 12 661 577 €.

- **La fiscalité locale indirecte :**

D'autres taxes sont également perçues par la commune. La répartition de leurs produits pour 2021 était la suivante :

	2021	2020
Taxe additionnelle aux droits de mutations	598 980,17 €	504 044,35 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	403 994,52 €	393 098,44 €
Taxe d'accueil de VESTA	248 249,57 €	242 684,40 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	180 370,91 €	152 422,19 €
Totaux	1 431 595,17 €	1 292 249,38 €

- **Les ressources de l'intercommunalité :**

La Métropole Rouen Normandie a été créée le 1^{er} janvier 2015 par le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014.

Cette création a engendré un transfert de charges et produits entre la Métropole et chacune de ses communes membres. Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) en date du 30 novembre 2015 a permis de fixer les montants d'une Attribution de Compensation positive (de la Métropole vers la commune) qui s'élève à la somme de 6 397 676 €.

Cette attribution est complétée par une dotation de solidarité communautaire (DSC) dans le but de favoriser la péréquation et renforcer la solidarité financière et fiscale entre les communes membres.

En 2017, un critère destiné à renforcer l'aide à l'enseignement artistique a été introduit pour une période de trois ans.

En 2021, le montant total de la DSC s'est élevé à 649 019€.

Un nouveau calcul de ces ressources a été voté en décembre 2021 qui prévoit pour 2022 la bascule des dotations TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) de la DSC vers l'AT pour un montant de 149 108 €.

Une troisième ressource financière en provenance de la Métropole concerne le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Mis en place par la Loi de Finances pour 2012, le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes. La Métropole Rouen Normandie a bénéficié pour la première fois du FPIC en 2015.

En 2021, le reversement au bénéfice de la commune était de 344 654 €.

En dernier lieu, le versement transport s'élève 575,83 €.

Le Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles, dispositif de compensation par l'Etat des pertes de ressources dues à la suppression de la Taxe Professionnelle, verse à la Ville une somme de 219 705 €.

Dans ce chapitre figurent également, les droits de places sur les marchés (11 922,18 €).

Le Chapitre 74 « Dotations, subventions et participation » regroupe :

	2021	2020
DGF / Dotation forfaitaire	4 258 623,00 €	4 343 480,00 €
DGF / Dotation de Solidarité urbaine	2 858 297,00 €	2 794 904,00 €
Compensations exonérations fiscales (TH/TF)	2 558 546,00 €	734 786,00 €
Participation CAF - Crèches & RAM	655 835,31 €	1 148 531,11 €
Autres participations CAF - loisirs, enfance, scolaires...	428 507,32 €	454 921,28 €
Dotation de compensation de la taxe professionnelle	83 226,00 €	83 226,00 €
FCTVA Fonctionnement	51 970,97 €	0,00 €
DGD Médiathèque	43 300,00 €	66 647,00 €
Autres produits	206 750,03 €	197 184,89 €
Totaux	11 145 055,63 €	9 823 680,28 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Elle comporte une part forfaitaire ainsi qu'une part de péréquation reversée aux collectivités les plus défavorisées, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS).

Accusé de réception en préfecture
076-217603224-20220621-2106202215-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

En 2021, la commune a perçu 4 258 623 € au titre de la DGF part forfaitaire et 2 858 297 € pour la DSU-CS, soit un total de 7 116 920 € (7 138 384 € en 2020). Le montant de la dotation globale est en diminution régulière. Sa diminution a partiellement été compensée par une augmentation de la DSU-CS.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » reprend globalement les revenus des locations des bâtiments de la Ville, soit 561 850,67 € en 2021 (560 502,54 € en 2020) .

Le chapitre 76 « Produits financiers » correspond essentiellement à un transfert de la Métropole lié au transfert de compétences (57 164 €).

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » intègre globalement :

- Les produits de cessions de terrains et matériels (365 553,32 €) ;
- Les produits divers : assurances, pénalités dues, produits exceptionnels..... (104 683,35 €).
- Les mandats annulés sur exercice antérieur (20 674,68 €) ;

2b – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses du chapitre 011 « Dépenses à caractère général » se répartissent comme suit :

	2021	2020
Fluides (eau, énergie, carburants)	1 035 443,66 €	1 398 992,75 €
Alimentation	750 606,17 €	512 970,04 €
Fournitures diverses	1 083 728,60 €	1 191 912,32 €
Entretien et maintenance	1 504 957,29 €	1 744 831,97 €
Prestations et locations	1 744 547,57 €	1 245 366,67 €
Affranchissements et téléphone	204 043,60 €	179 806,08 €
Impôts et taxes	109 177,85 €	110 815,76 €
Transports collectifs et de biens	79 400,06 €	70 434,63 €
Assurances et contentieux	108 109,30 €	116 673,28 €
Autres dépenses	114 406,01 €	79 947,24 €
Totaux	6 734 420,11 €	6 651 750,74 €

Le chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées » s'élève à 19 265 360,42 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » enregistre les dépenses relatives :

- A l'indemnisation et à la formation des élus (311 499,35 €) ;
- Aux contributions diverses telles que garantie maintien de salaire, charges intercommunales, utilisation des gymnases du Département..... (30 725,26 €) ;
- Aux produits irrécouvrables (2 817,66 €) ;
- Aux charges de gestion courantes et redevances (16 491,05 €) ;
- Aux subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale, aux associations aux écoles comme détaillées dans le tableau suivant :

	2021	2020
CCAS	1 600 000,00 €	1 739 235,00 €
DSP Piscine	790 083,29 €	787 080,78 €
DSP Théâtre	649 404,14 €	698 277,15 €
Associations sportives	610 929,00 €	639 004,00 €
Ecole de musique	446 292,00 €	436 362,00 €
Amicale du personnel	40 633,99 €	40 375,89 €
Ecoles	21 097,00 €	23 359,00 €
Autres	37 274,50 €	53 338,20 €
Total	4 195 713,92 €	4 417 032,02 €

Le chapitre 66 « Charges financières » représente le montant du remboursement des intérêts de la dette, elle-même très limitée.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » regroupe :

- Des aides à la population, Quevilly études secondaires ou supérieures (162 132,45 €) ;
- Des indemnités notamment pour l'exploitant du bar de l'Eglise (51 710,00 €) ;
- Des subventions exceptionnelles, prix ou concours (2 898,00 €) ;
- Des titres annulés sur exercice antérieur ou intérêts moratoires (1 468,25 €).

3- La section d'investissement

3a – Les recettes d'investissement

Celles-ci peuvent être résumées dans le tableau ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
001	Résultat reporté	3 113 274,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 166 728,66
13	Subventions d'investissement	1 497 613,02
16	Emprunts et dettes assimilées	1 678,00
21	Révisions négatives de marchés	34,89
23	Révisions négatives de marchés	4 196,61
27	Autres immobilisations financières	246 421,00
	TOTAL RECETTES REELLES	6 029 947,05

Au chapitre 13 « subventions d'investissement », ont été reçues des subventions:

- De la Métropole Rouen Normandie : pour l'aménagement de l'Esplanade T. Larue (239 155 €) et dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) pour sept projets : RdC de l'Hôtel de Ville, vestiaires du Chêne à Leu, école J. Moulin, gymnase Tabarly, vestiaires Delaune, cuisine Cavailles et extension du cimetière (795 264,56 €) ;
- Du Département pour l'aménagement du RdC de l'Hôtel de Ville, les travaux au Stade Delaune et au Chêne à Leu, à l'école Salengro et l'extension de la vidéoprotection (378 215,57 €) ;
- De la Région (33 240,08 €), de l'Etat (31 737,81 €) et de la Ligue de Football (20 000 €).

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » est constitué du Fonds de Compensation de la TVA (1 166 728,66 €).

Le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » correspond au remboursement en capital de la dette consécutive au transfert de la compétence voirie à la Métropole.

3b – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles figurent dans le tableau suivant :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	233 975,73
204	Subventions d'équipement versées	561 427,37
21	Immobilisations corporelles	1 655 057,41
23	Immobilisations en cours	4 422 520,55
<i>Dépenses d'équipement</i>		<i>6 872 981,06</i>
10	Dépôts & cautionnements reçus	36 420,39
13	Autres immobilisations financières	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	156 965,27
26	Participations	25 000,00
27	Cautionnements versés	1 480,00
	TOTAL RECETTES REELLES	7 092 846,72

Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » les dépenses concernent l'acquisition de logiciels pour équiper les services municipaux et les écoles (179235,73 €), des études et des frais de droit de bail (54 740 €).

Au Chapitre 204 « Subventions d'équipement versés » figurent les sommes versées à la société Quevilly Habitat, correspondantes au programme de réhabilitation de son parc de logements situés sur le territoire de la commune. Cette année, la Municipalité a octroyé 799 000 €, dans le cadre de ce plan pluriannuel. Des fonds ont également été versés au titre de l'esthétique urbaine (2 227,37 €).

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » regroupe les dépenses suivantes :

- Equipements sur les bâtiments et la voirie (94 825,25 €) ;
- Matériels techniques (303 349,64 €) ;
- Œuvres d'arts (9 950,00 €) ;
- Véhicules (384 396,81 €) ;
- Mobilier de bureau et informatique (321 354,40 €) ;
- Matériels divers et de restauration (541 181,31 €) ;

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » reprend l'ensemble des travaux :

- Aménagements de terrains (624 492,52 €) ;
- Constructions (3 283 405,96 €) ;
- Equipement et aménagements matériels et techniques (514 622,07 €) ;

L'amortissement de la dette municipale au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'est élevé à 154 767,08 € et le remboursement de cautions de locataires à 2 198,19 €.

Le chapitre 26 « Participations » est relatif à l'acquisition de 50 actions du capital de la Société Publique Locale ALTERN (Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie) qui regroupe la Métropole Rouen Normandie et neuf villes membres.
